



INTERNATIONAL
COUNCIL FOR OPEN AND
DISTANCE EDUCATION

International Council for Open and
Distance Education – ICDE

Pløens gate 2B
0181 Oslo, Norway

Desk Officer +47 22 06 26 33

Email: icde@icde.org
Website: www.icde.org

VAT-ID-Nr.: NO971286512

DNB Bank ASA
Postboks 1600 Sentrum
0021 Oslo, Norway

IBAN: NO95 7101 0538 070
BIC/SWIFT: DNBANOKKXXX

Atelier virtuel sur les Ressources Educatives Libres en Afrique francophone

Annexe 3 : Document de support aux groupes de travail

Thème : Compétences et politiques d'accompagnement essentielles à l'implémentation de la Recommandation de l'UNESCO sur les REL.

MERCREDI 9 JUIN 2021 10H00-16H00 (CEST)

Contexte

Le produit escompté de l'Atelier et des discussions qui auront lieu lors des travaux de groupe est un « Plan d'action pour l'opérationnalisation de l'implémentation de la Recommandation de l'UNESCO sur les REL, en se focalisant sur ses 2 premiers objectifs : (i) renforcer les capacités et (ii) élaborer des politiques d'accompagnement ».

Ce plan d'action viendra compléter et approfondir deux processus de consultation au niveau global et régional qui ont été coordonnés par l'UNESCO en 2020.

La première consultation était organisée par le Secteur de la communication et de l'information de l'UNESCO dans le cadre de la Coalition dynamique pour les REL. La consultation en ligne a rassemblé quelque 70 parties prenantes issues de gouvernements, d'institutions, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé de tous les groupes régionaux de l'UNESCO. Le rapport de ces consultations peut se télécharger [ici](#)¹.

La seconde consultation s'est inscrite dans le cadre de l'Initiative pour la mise en œuvre de la recommandation REL au Sahel. Le Bureau régional de l'UNESCO à Dakar et le secteur CI de l'UNESCO se sont associés à OER Africa pour mener une enquête d'analyse des besoins et organiser deux webinaires afin d'impliquer les points focaux et autres acteurs clés du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Sénégal, dans la région du Sahel. De ces consultations a résulté un Plan d'action Général pour la recommandation de l'UNESCO qui peut se télécharger [ici](#).

¹ Tous les documents sont aussi accessibles dans le matériel de lecture sur la page web de l'Atelier : <https://www.icde.org/events-listings/francophone-oer-project-workshop>

Travail de groupe 1
Proposition de Plan d'action : Renforcer les capacités en REL.

A/ RAPPEL DE L'OBJECTIF 1 DE LA RECOMMANDATION DE L'UNESCO SUR LES RESSOURCES EDUCATIVES LIBRES (REL) : RENFORCER LES CAPACITES DES PARTIES PRENANTES POUR CREER, CONSULTER, REUTILISER, ADAPTER ET REDISTRIBUER LES REL

Il est recommandé aux États membres de planifier stratégiquement et d'appuyer le renforcement des capacités, la sensibilisation, l'utilisation, la création et le partage en matière de REL aux niveaux institutionnel et national, en ciblant tous les secteurs et les niveaux de l'éducation. Les États membres sont invités à envisager :

(a) de sensibiliser les communautés de parties prenantes concernées sur la manière dont les REL peuvent élargir l'accès aux ressources éducatives et de recherche, améliorer les résultats de l'apprentissage, optimiser les retombées des financements publics et permettre aux éducateurs et aux apprenants de participer à la création de savoirs ;

(b) de proposer, dans le cadre de formations initiales et continues, un renforcement systématique et constant des capacités en matière de création, de consultation, de mise à disposition, de réutilisation, d'adaptation et de redistribution des REL, intégré aux programmes de formation à tous les niveaux d'enseignement, notamment une aide concernant les programmes de formation initiale à l'intention des éducateurs. Il s'agit notamment d'améliorer la capacité des pouvoirs publics, des décideurs et des professionnels du développement et de l'assurance qualité de bien appréhender les REL et d'encourager leur intégration dans l'apprentissage, l'enseignement, la recherche et la vie de tous les jours ;

(c) de faire mieux connaître les exceptions et les limitations à l'utilisation d'oeuvres protégées par le droit d'auteur à des fins pédagogiques ou de recherche. Il s'agit de faciliter l'intégration d'un large éventail de travaux aux REL, étant entendu qu'il est parfois nécessaire d'utiliser des travaux protégés par le droit d'auteur à des fins éducatives ou dans le cadre de l'élaboration de REL ;

(d) de tirer parti des outils sous licence ouverte, des plates-formes permettant l'interopération des métadonnées ainsi que des normes (nationales et internationales) pour faire en sorte de retrouver, consulter, réutiliser, adapter et redistribuer facilement les REL en toute sécurité et dans le respect de la vie privée. Il pourrait s'agir notamment d'outils de création ouverts et gratuits, de bibliothèques et d'autres dépôts d'archives et moteurs de recherche, de systèmes de préservation à long terme et de technologies de pointe pour le traitement automatique des REL ainsi que la traduction des langues (s'il y a lieu), comme les méthodes et outils d'intelligence artificielle ;

(e) de mettre à disposition des ressources aisément accessibles qui offrent des informations et une assistance à toutes les parties prenantes concernées sur des questions relatives aux REL, telles que les droits d'auteur et l'octroi de licences ouvertes pour des matériels pédagogiques ;

(f) de promouvoir les compétences numériques afin de maîtriser l'utilisation technique de logiciels, du code et des licences ouvertes, dans l'objectif d'encourager l'élaboration et l'utilisation des REL.

B/ EXEMPLES D' ACTIONS ET INDICATEURS PROPOSES COMME RESULTAT DE LA CONSULTATION EN LIGNE DE LA COALITION DYNAMIQUE SUR LES REL DE L'UNESCO POUR L'OBJECTIF DE RENFORCEMENT DES CAPACITES.

Ces points peuvent fournir un point de départ pour la réflexion des groupes de travail.

Exemples d'actions	Exemples d'indicateurs:
<p>Matériaux de renforcement des capacités existants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier le contenu des REL génériques, spécifiques et contextualisés localement; - partage, diffusion plus large, agrégation de systèmes de référencement des REL avec des normes de qualité communes et des métadonnées, accent sur le multilinguisme, l'accessibilité, la contextualisation des cours aux besoins locaux (y compris la langue); - Mettre à l'échelle et amplifier les ressources existantes. <p>Développement de nouveaux matériaux de renforcement des capacités:</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les lacunes dans les ressources de contenu de renforcement des capacités disponibles et les solutions collaboratives pour combler ces lacunes. <p>Soutenir la collaboration entre les champions des REL:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les praticiens, institutions et organisations champions des REL existants et assurer le partage des meilleures pratiques pour la capacité des utilisateurs à créer, accéder, réutiliser, adapter et redistribuer les REL; - Soutenir la co-crédation de solutions pratiques basées sur les meilleures pratiques existantes et la recherche factuelle; - Soutenir la collaboration pour contextualiser les ressources en fonction des besoins locaux spécifiques; - Soutenir la collaboration multilingue; - Créer des pôles et plates-formes régionaux solides et bien facilités pour partager les connaissances, les outils et les approches REL. <p>Recherche:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager la recherche avec les communautés de pratique pour informer le développement et la mise en œuvre des REL; 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de systèmes de référencement des REL avec normes de qualité communes - Nombre de REL contextualisées pour répondre aux besoins des programmes nationaux - Nombre de solutions de renforcement des capacités pour les REL intégrées dans d'autres initiatives de renforcement des capacités (par exemple pour la formation des enseignants) - Adoption des REL à tous les niveaux du système éducatif - Utilisation de référentiels communs

- Créer des échanges de bourses sabbatiques et visiteuses entre et au sein des régions pour la formation et la recherche.	
---	--

C/ QUESTIONS DE SUPPORT A LA DISCUSSION :

- Quels sont les exemples d'actions qui ont été mise en œuvre pour soutenir le renforcement de compétence en REL dans votre pays ?
- Existe-t-il des systèmes de référencement des REL avec normes de qualité communes dans votre pays ?
- Y a-t-il des initiatives REL dont vous avez connaissance dans votre pays, dans les écoles, les universités et autres établissements d'enseignement tels que les musées, les bibliothèques ou les ONG par exemple ?
- Les REL sont-elles adoptées à tous les niveaux du système éducatif de votre pays?
- Quels types solutions de renforcement des capacités pour les REL sont-elles proposées dans votre pays (telles que la formation des enseignants, l'agriculture, les études de santé, etc.)?

Travail de groupe 2 :
Proposition de Plan d'action : Élaborer des politiques de soutien aux REL.

A/ RAPPEL DE L'OBJECTIF 2 DE LA RECOMMANDATION DE L'UNESCO SUR LES RESSOURCES EDUCATIVES LIBRES: ÉLABORER DES POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

Les États membres devraient – en fonction de leur situation, de leur mode de gouvernement et de leur Constitution – créer ou encourager, y compris aux niveaux institutionnel et national, des environnements politiques favorables aux REL. Ils sont encouragés, dans le cadre d'un processus transparent et participatif passant notamment par un dialogue avec les parties prenantes, à envisager :

(a) de concevoir et mettre en oeuvre des politiques et/ou des cadres réglementaires qui encouragent la mise à disposition, sous licence ouverte ou dans le domaine public selon les besoins, des ressources éducatives élaborées grâce à des fonds

publics, et d'allouer des ressources financières et humaines en vue de la mise en oeuvre et de l'évaluation de ces politiques ;

(b) d'encourager et d'aider les institutions à élaborer ou à actualiser des cadres juridiques ou politiques permettant de stimuler la création, la consultation, la réutilisation, l'utilisation à d'autres fins, l'adaptation et la redistribution de REL de qualité par les éducateurs et les apprenants dans le respect des législations nationales et des obligations internationales relatives au droit d'auteur, ainsi qu'à concevoir des mécanismes d'assurance qualité pour les REL et à les intégrer aux stratégies d'assurance qualité relatives aux matériels d'enseignement et d'apprentissage ;

(c) de concevoir des mécanismes permettant de fonder des communautés de pratiques, de favoriser le perfectionnement professionnel des enseignants à l'aide des REL, de créer des réseaux d'experts dans le domaine des REL et de reconnaître comme il se doit l'intérêt professionnel ou académique de la création de REL ;

(d) de concevoir des mécanismes qui aident et incitent toutes les parties prenantes à publier, dans des dépôts d'archives publics, des fichiers sources et des REL accessibles en utilisant des formats standard de fichiers ouverts ;

(e) d'intégrer les politiques relatives aux REL dans les stratégies et cadres d'action nationaux, et de les harmoniser avec d'autres politiques ouvertes, telles que celles relatives à l'open access, aux données ouvertes, aux logiciels en open source et à la science ouverte ;

(f) de veiller à tenir compte des REL dans la transformation de l'éducation, d'adapter, d'enrichir ou de réformer les programmes et toutes les formes d'apprentissage, de manière à exploiter les potentialités et les possibilités des REL, d'encourager l'intégration de différentes méthodes d'enseignement et modalités d'évaluation afin de motiver l'utilisation active, la création et le partage des REL ; et d'évaluer les retombées des REL en faveur d'une éducation inclusive, équitable et de qualité.

(g) d'encourager et d'appuyer les travaux de recherche sur les REL, dans le cadre de programmes de recherche pertinents sur l'élaboration, le partage et l'évaluation des REL, avec l'appui des technologies numériques (l'intelligence artificielle, par exemple) ;

(h) d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques qui appliquent les critères les plus stricts en matière de respect de la vie privée et de protection des données lors de la production et de l'utilisation des REL, des infrastructures de REL et des services connexes.

B/ EXEMPLES D' ACTIONS ET INDICATEURS PROPOSES COMME RESULTAT DE LA CONSULTATION EN LIGNE DE LA COALITION DYNAMIQUE SUR LES REL DE L'UNESCO POUR L'OBJECTIF D'ELABORATION DES POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT.

Ces points peuvent fournir un point de départ pour la réflexion des groupes de travail.

<p>Exemples d'actions</p> <p>Identification, partage d'informations et accompagnement pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration et la mise en œuvre de politiques institutionnelles et gouvernementales (y compris celles qui sont autonomes et celles qui sont intégrées dans des politiques liées à d'autres cadres; - aligner les politiques relatives aux REL sur l'éducation ouverte et les politiques de propriété intellectuelle en vigueur; - Cadres régionaux et interrégionaux qui encouragent l'intégration des licences ouvertes dans les matériels éducatifs financés par l'État; - Mécanismes et outils pour partager les informations et les meilleures pratiques sur les questions politiques au niveau inter et intra-régional; - Des cadres multilatéraux internationaux qui renforcent le libre accès à l'information, aux données et la transparence dans l'éducation. <p>Encourager les mécanismes de collaboration pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer et mettre en œuvre des outils pour soutenir la révision des politiques et lois sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle; - Développer collectivement des modèles basés sur l'analyse des bonnes pratiques existantes, des politiques institutionnelles nationales; - Encourager l'élaboration et / ou la mise en œuvre de politiques qui reconnaissent les utilisateurs et les créateurs de REL, ainsi que des politiques qui stimulent la création, l'accès, la réutilisation, la réutilisation, l'adaptation et la redistribution des REL de qualité par les éducateurs et les apprenants; - Développer et intégrer des politiques qui identifient et éliminent les obstacles à 	<p>Exemples d'indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - N ° de politiques existantes liées aux REL (autonomes, intégrées, au niveau gouvernemental, au niveau institutionnel) - Impact des politiques existantes pour soutenir l'utilisation, la réutilisation et le partage des REL - Impact des mécanismes existants de partage des politiques
--	---

l'intégration des REL dans les systèmes éducatifs.

Recherche:

- Établir des réseaux de recherche pour fournir une base factuelle pour l'élaboration de politiques en REL.

C/ QUESTIONS DE SUPPORT A LA DISCUSSION :

- Avez-vous une idée du nombre de politiques ou de cadres nationaux existants liés aux REL dans votre pays (autonomes, intégrés, au niveau gouvernemental, au niveau institutionnel)
- Avez-vous connaissance d'une mesure de l'impact des politiques existantes pour soutenir l'utilisation, la réutilisation et le partage des REL dans votre pays?
- Y a-t-il eu des politiques nouvelles et / ou révisées, des cadres nationaux liés aux REL dans votre pays (autonomes, intégrés, au niveau gouvernemental, au niveau institutionnel) après le 25 novembre 2019, lorsque la Recommandation sur les REL de l'UNESCO a été adoptée.

